COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 JANVIER 2021

Nombre de Conseillers : 15

Nombre de présents : 13
Nombre d'absents : 2
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt et un, et le 11 janvier,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 5 janvier 2021
Présents : Laurent DUBUY, Olivier MARS, Françoise PINET, Bruno GRANGER, Danièle GERMAIN, Guy BONAMY, Françoise FLOURENT, Valérie COURTIAL, Dominique KUGLER, Lionel BRETON, Jean-François DECHERF, Aurélie BENOIT, Geoffrey JACQUEMOT
Excusés : Dorothée KAZAN (ayant donné procuration à Dominique KUGLER), Audrey PERDRIX (ayant donné procuration à Olivier MARS),
Absents :
Secrétaire : Jean-François DECHERF

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 décembre 2020.

DELIBERATION N°01/2021 : AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que, compte tenu des règles comptables et afin de payer les factures de divers travaux urgents, le paiement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2021, avant l'adoption du budget primitif 2021 est subordonné à une décision du Conseil Municipal.
Cette décision autorise le paiement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice précédent hors C/16 et C/18, et de la façon suivante :

CHAPITRE	COMPTE		DEPENSES REALISEES 2020	25% DEPENSES 2020
C/21				
	2115	Terrains bâtis	149 933.93 €	37 483.48 €
	2116	Cimetières	3 108.00 €	777.00 €
	21311	Hôtel de ville	15 908.40 €	3 977.10 €
	21312	Bâtiments scolaires	50 550.28 €	12 637.57 €
	21318	Autres bâtiments publics	10 588.07 €	2 647.02 €
	2132	Immeubles de rapport	2 634.30 €	658.57 €
	2151	Réseaux de voirie	4 578.60 €	1 144.65 €
	2152	Installations de voirie	17 488.60 €	4 372.15 €
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 590.53 €	647.63 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	957.89 €	239.47 €
	2184	Mobilier	1 513.42 €	378.35 €
TOTAL C/21			**259 852.02 €**	**64 963.00 €**

Mairie de Charnay - 1 Place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Email : mairie@charnay-en-beaujolais.fr - www.charnay-en-beaujolais.fr
Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :
AUTORISE le paiement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2021, à concurrence de 25% des dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2020 hors C/16 et C/18, telles qu'indiquées ci-dessus.
DIT que les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2021.

DELIBERATION N°02/2021 : TARIFS DES CONCESSIONS ET DES CAVURNES DU CIMETIERE COMMUNAL A COMPTER DU 01/01/2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir les tarifs des concessions et cavurnes du cimetière communal comme suit :

CONCESSIONS CIMETIERE COMMUNAL	CONCESSIONS STANDARDISEES 2M²		CONCESSIONS STANDARDISEES 4M²		CONCESSIONS NON NORMALISEES	
	SIMPLE		DOUBLE		PRIX AU M²	
	15 ANS	30 ANS	15 ANS	30 ANS	15 ANS	30 ANS
CONCESSIONS PLEINE TERRE	140€	230€	280€	460€	70€	115€
CONCESSIONS AVEC CAVEAU EXISTANT	700€	1400€	1400€	2800€	350€	700€

CAVURNES CIMETIERE COMMUNAL	15 ANS	30 ANS
CAVURNES BETON 60 X 60 (de 1 à 4 urnes)	600 €	1050 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ACCEPTE à l'unanimité d'établir les tarifs des concessions et cavurnes du cimetière communal comme indiqués précédemment

DELIBERATION N°03/2021 : CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS ET TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois.

Mairie de Charnay - 1 Place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Email : mairie@charnay-en-beaujolais.fr - www.charnay-en-beaujolais.fr
Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

Le Maire explique au Conseil Municipal que le service technique est composé actuellement de deux agents à temps complet. L'un des agents est absent pour une durée indéterminée, pour raison de santé, et le second va atteindre à l'automne 2021 l'âge légal de départ à la retraite. Afin d'anticiper l'éventuel départ à la retraite de cet agent, tout en prenant en compte l'absence prolongée du second, le Maire propose d'envisager le recrutement d'un agent supplémentaire, permettant un transfert plus aisé des connaissances du poste et de la commune, et faciliter ainsi la prise de fonctions du nouvel agent.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- La création d'un emploi permanent d'agent technique, à temps complet, à compter du 4 janvier 2021, ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des agents techniques, pour assurer les fonctions d'agent d'entretien de la voirie et des bâtiments communaux.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DIT qu'à compter du 4 janvier 2021, il est décidé de créer un emploi d'agent technique, dans les conditions exposées ci-dessus.

DIT que les crédits suffisant sont prévus au budget de l'exercice.

DECIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs joint en annexe à la délibération.

ANNEXE
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Cat	Grade ou emploi	Tps Complet Non Complet	Effectif budgétaire	Pourvu		Non pourvu
				Titulaire	Contractuel	
	Filière Administrative					
C	Adjoint administratif (Mairie)	Tps Complet	2	1		1
C	Adjoint administratif (Mairie)	21,75/35ème	1	1		
C	Adjoint administratif (Poste)	13,5/35ème	1	1		
	Ss total filière administrative		*4*	*3*		*1*
	Filière Technique					
C	Adjoint technique	Tps Complet	4	3		1
C	Adjoint technique (Ecole)	32/35ème	1	1		
C	Adjoint technique (Cantine)	6,25/35ème	1	1		
	Ss total filière technique		*6*	*5*		*1*
	Filière Médico-Sociale					
C	ATSEM	Tps Complet	1	1		
	Ss total filière médico-sociale		*1*	*1*		
	Filière Animation					
C	Adjoint d'animation	21,5/35ème	1	1		
	Ss total filière animation		*1*	*1*		
	Filière Culturelle					
B	Assistant d'enseign. artistique	3/20ème	1		1	
	Ss total filière culturelle		*1*		*1*	
	TOTAL GENERAL		**13**	**10**	**1**	**2**

Mairie de Charnay - 1 Place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Email : mairie@charnay-en-beaujolais.fr - www.charnay-en-beaujolais.fr
Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

DELIBERATION N°04/2021 : CONVENTION SPA

Suite à la reprise par la commune de la compétence SPA depuis le 1er janvier 2015, la commune de Charnay ne disposant pas de fourrière communale, Monsieur le Maire expose la nécessité de confier à la SPA de LYON et SUD-EST le soin d'accueillir et de garder conformément aux dispositions des articles L211-24 à L 211-26 du code rural les chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public du territoire de la commune.

Cette convention, conclue pour un an, doit être renouvelée pour l'année 2021.

La convention 2021 propose un montant forfaitaire d'indemnité de 0.80€ par an et par habitant, incluant le transport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec la SPA LYON SUD-EST.

DELIBERATION N°05/2021 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, depuis la reprise de la gestion de la location du boulodrome, en juillet 2020, la commune a demandé la reprise de l'abonnement électrique à son nom.

La procédure de reprise du compteur ayant pris du retard, l'Amicale des Boules a dû continuer à honorer les factures EDF reçues entre juillet et novembre 2020.

Le Maire propose de verser à l'Amicale des boules une subvention exceptionnelle de 280.88 €, afin de couvrir les dépenses liées à ces factures.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité d'inscrire la subvention exceptionnelle suivante au budget primitif 2021 :

AMICALE DES BOULES	280.88 €

DIT que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2021 à l'article 6574.

1. COMMISSION VIE LOCALE

Culture - Tourisme :
Réunion le 30 janvier 2021 à 11h00.

Associations - Bibliothèque :
Toutes les manifestations et les assemblées générales des associations sont toujours suspendues en raison du contexte sanitaire. La classe en 2 organise le 24 janvier une vente de tartiflette en drive (sur commande uniquement).

L'Ecole de musique a fusionné avec l'école de musique de Chazay. Moins de cours sont dispensés dans les salles du château : les élus ont rencontré les présidentes de la danse et de la gym afin de leur proposer d'aménager la mezzanine de la salle de musique (parquet flottant et miroirs aux murs), et ensuite d'y organiser les cours de danse et de gym.

Artisanat - Commerce :
Réunion le 30 janvier 2021 à 10h00.

Mairie de Charnay - 1 Place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Email : mairie@charnay-en-beaujolais.fr - www.charnay-en-beaujolais.fr
Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

Communication :

- Le bulletin intercommunal a été distribué les 19 et 20 décembre. Les réponses aux jeux proposés doivent être rendus en mairie avant le 15 janvier 2021. Le gagnant sera tiré au sort parmi les bonnes réponses : un jeu de Monopoly édition du Beaujolais est à gagner. Peu de retours sur la qualité du bulletin.
- Charnay infos : prochaine édition au mois de mars 2021
- Site internet : la remise à jour du site est en cours.

En raison de la crise sanitaire, la cérémonie des vœux est annulée. Une carte de vœux sera imprimée et distribuée à tous les Charnaysiens. Une cérémonie des vœux sera retransmise le 29 janvier à 19h00 sur le site de la page Facebook de la commune.

2. COMMISSION VIE SOCIALE – VIE SCOLAIRE

Petite enfance :
RAS

Ecole :
RAS

Conseil Municipal d'Enfants :
Deux groupes sont créés : le CME composé d'enfants du CM1 et CM2, et le CMJ, composé d'enfants de 5ème. Le CMJ souhaite continuer les projets qu'ils n'ont pu concrétiser lors de leur ancien mandat au sein du CME. Les jeunes travaillent sur la réalisation d'une vidéo, et souhaitent également créer une maison des jeunes.
Françoise PINET a assisté, le 11 janvier 2021, à une réunion à la Communauté de Communes ayant pour objet la création d'un Conseil Communautaire de Jeunes.

Commission Vie sociale - Personnes âgées :
La visite de Noël aux séniors s'est déroulée le 19 décembre : 11 couples et 33 personnes seules se sont vu offrir un colis composé d'une bûche, de jus de pommes d'un producteur de Chazay, et d'une bouteille de pétillant de chez Jean-Paul BRUN.

3. COMMISSION TRAVAUX

La prochaine commission est fixée au 28 janvier 2021 à 18h30.

- Boulodrome : Les travaux pour la rénovation des sanitaires ont été commandés (plomberie, menuiserie, carrelage, électricité)
- City stade : en attente de devis pour le remplacement du gazon artificiel. Un jeu d'enfant a été remplacé au Chevronnet.
- Demande de l'auberge de la Broc Assiette pour la remise aux normes du circuit électrique
- Elagage des arbres de la place sera fait par une entreprise d'Alix
- Signature d'un contrat pour la dératisation du Centre Bourg.

Plusieurs demandes de devis sont en cours : éclairage du parking à l'entrée sud, devis pour les projets 2021 pour permettre l'élaboration du budget.

Travaux de réhabilitation d'une grange pour l'aménagement d'une maison médicale : Le marché public est en cours. Les offres seront à déposer avant le 22 janvier 2021 à 17h30. 6 cabinets d'architectes sont venus visiter le bâtiment. La visite était obligatoire pour pouvoir déposer une offre. La commission d'appels d'offres est fixée au 23 janvier à 9h00. La commune auditionnera les architectes ayant déposé

Mairie de Charnay - 1 Place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Email : mairie@charnay-en-beaujolais.fr - www.charnay-en-beaujolais.fr
Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

les 3 meilleures offres. L'attribution du marché public de maîtrise d'œuvre sera faite au Conseil Municipal du 8 février.

4. COMMISSION CADRE DE VIE

Agriculture environnement :
RAS

Développement durable – Agenda 21 :
L'agenda 21 devient Agenda 30. Un appel avait été lancé, dans un précédent Charnay Infos, afin de trouver des bénévoles, pour relancer des actions. Un petit groupe de Charnaysiens semble motivé pour travailler sur le thème du développement durable.

Voirie :
Une visite s'est déroulée sur le territoire de la commune, avec un agent de la Communauté de Communes, pour définir la priorité des voiries à reprendre sur 2021.

Le mur de soutènement de la route de Saint Jean (route de la Charité) s'affaisse : une négociation est en cours avec les propriétaires riverains pour réaliser un talutage pour soutenir le mur, solution plus pérenne et moins coûteuse que de réaliser un enrochement.

Cimetière :
RAS

5. COMMISSION URBANISME

En raison du contexte sanitaire, la commission a été annulée, mais l'avis des membres de la commission a été sollicité par mail, pour permettre l'instruction des dossiers dont le délai ne pouvait pas attendre la commission de janvier. La date de la prochaine commission est fixée au 26 janvier à 18h30. La commission PLU se réunira le 26 janvier à 17h30 pour évoquer l'éventuelle révision du PLU.

Déclaration préalable :
- DP de Monsieur SANY Quentin concernant la construction d'une piscine, de mur et mur de soutènement, la modification d'ouvertures un ravalement de façade et une clôture. La DP respecte le PLU, elle est accordée avec la prescription de respecter le nuancier pour le liner et de rejeter les eaux de vidanges dans les eaux usées.
- DP de Monsieur BARIOZ Christophe concernant la construction d'une véranda. La commission émet un avis favorable. La DP est donc accordée avec la prescription de conserver du bois naturel pour la structure.
- DP de Monsieur HAMANN concernant la construction d'une piscine. La commission émet un avis favorable. La DP est accordée avec la prescription de respecter le nuancier pour le liner et de rejeter les eaux de vidanges dans les eaux usées.
- DP de Monsieur LANGLOIS Thomas concernant la construction d'une piscine. La commission émet un avis favorable. La DP est accordée avec la prescription de respecter le nuancier pour le liner et de rejeter les eaux de vidanges dans les eaux usées.

Permis de construire – démolir - d'aménager :
La société YTEM a transmis un dossier de présentation des deux projets qu'ils entendent déposer prochainement, l'un situé montée du Chevronnet, l'autre sous le city stade. Ces documents seront étudiés par la commission, avant d'être officiellement déposés par la société YTEM.

Droit de préemption :
RAS

Mairie de Charnay - 1 Place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Email : mairie@charnay-en-beaujolais.fr - www.charnay-en-beaujolais.fr
Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

6. FINANCES

Compte au Trésor : 473 507,02 €
Prochaine commission finances le 4 février à 18h30

La commune envisage de déposer une demande de subvention dans le cadre du Plan de relance Région : les dossiers doivent être déposés avant le 30 mars 2021, pour des travaux débutant avant le mois de juin 2021. La subvention peut aller jusqu'à 50% de la dépense.

7. INTERCOMMUNALITE

SIEVA :
Réunion le 18 décembre 2020 pour la préparation du budget 2021. Pas d'augmentation du tarif de l'eau. La métropole de Lyon sous-traite la gestion de l'eau au SIEVA pour 3 communes qui sont maintenant intégrées à la Métropole. Ce contrat arrive à expiration prochainement. Le SIEVA ne sait encore pas si ce contrat va être renouvelé. En 2021, le budget alloué aux travaux sur le réseau est de 2 000 000,00 €

SIVU de la Pray :
RAS

SYDER :
RAS

SBA :
RAS

Office du tourisme :
RAS

CCBPD :
La Communauté de Communes a été sollicitée par les services de l'Etat pour établir un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Ce contrat aurait pour but de centraliser toutes les subventions d'Etat auxquelles les communes peuvent prétendre. Le Département du Rhône propose de faire un CRTE départemental.

Espace Pierres Folles :
Les travaux de terrassement ont débuté. Des interrogations persistent concernant le restaurant (nombre de couverts possibles simultanément, eu égard à la capacité d'accueil du site)

Déploiement de la fibre (FFTTH) :
Pas de réunion. Les élus déplorent le manque d'information sur le suivi des travaux. Sur le site de SFR, il est indiqué que le secteur des Verdelières est actuellement raccordable à la fibre ! Aucune information n'a été reçue en mairie à ce propos.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Réception d'un courrier du Syndicat mixte du Beaujolais concernant la désignation d'un élu référent Géopark. Aurélie BENOIT est nommée.
- Réception d'un courrier du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues concernant la désignation d'un élu référent « rivières » et PCS. Dominique KUGLER est nommé.

Mairie de Charnay - 1 Place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Email : mairie@charnay-en-beaujolais.fr - www.charnay-en-beaujolais.fr
Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

- Réception d'un courrier du conciliateur de justice : 188 dossiers de conciliation ont été traités en 2020, dont 8 dossiers sur Charnay.
- Fin de contrat du photocopieur en mars 2022. Deux entreprises du secteur ont été sollicitées pour mettre en concurrence les conditions financières du contrat actuel. La proposition de l'entreprise de Gleizé permettrait une économie annuelle de 1071.68 €, la proposition de l'entreprise de Dommartin permettrait une économie annuelle de 1338.18€. Les deux sociétés proposent du matériel RICOH de qualité supérieure au photocopieur actuel. Le contrat avec l'entreprise retenue sera souscrit en mars 2021, le nouveau prestataire s'engageant à reverser à la commune le montant des loyers restants dus jusqu'à la fin du contrat en mars 2022.

PROCHAIN CONSEIL 8 FEVRIER 2021 A 20h00

Mairie de Charnay - 1 Place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Email : mairie@charnay-en-beaujolais.fr - www.charnay-en-beaujolais.fr
Siret 2 169 00472 00012 - APE 047